



DESAFFECTATION PARTIELLE DU CIMETIERE

Conformément aux dispositions de l'art. 70 RDSPF (Règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres), la Municipalité de Bremblens soumet à l'enquête administrative la désaffectation des tombes suivantes :

Tombes à la ligne

168	Cuendet Justin	182	Perret Lucienne
169	Perret Aline	183	Gossweiler John
170	Grivet Roger	185	Chambaz Georges
171	Perret François	186	Keuffer Eglantine
---	Monnet René	187	Corday Alice
173	Chapuisat Eugène	188	Michel Jean-Paul
174	Keuffer Louise	189	Keuffer Marie
176	Corday Henri	190	Vauthier Charles
177	Bornand Elise	192	Pelichet Louis
178	Paquier Marcel	195	Corday Armand
180	Cuendet Suzanne	196	Chappuis Emilie
181	Kirschmann Hermann	198	Chevalley Eveline

Tombes cinéraires

175	Dumont-dit-Voitel Edgar	194	Beauverd William
179	Krieg Ernest	197	Reymond Marius
184	Dupuis Fernand	199	Dapples Charles
191	Pinguely Régis		Perret Maurice
193	Matthey Jeanne		Henchoz Alice

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles intéressées peuvent réclamer les objets et monuments garnissant les tombes, en adressant une demande écrite au bureau communal jusqu'au **9 août 2024**. Passé ce délai, les objets, monuments et entourages seront enlevés d'office par la commune.

Bremblens, le 9 février 2024

La Municipalité